

1. EDITORIAL



Le Foyer René Cayet accueille 36 garçons (21 en placement internat, 10 à domicile et 5 en séquentiel) âgés de 14 à 21 ans qui présentent des troubles du comportement et du caractère ayant entraîné des difficultés et/ou des ruptures avec leur famille, l'environnement social, la scolarité, la formation professionnelle.

Labellisés en 2013 afin d'expérimenter les prises en charge séquentiel, modulable et à domicile, le SEADR (Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé) a été créé en février 2018 afin que ces prises en charge puissent prendre tout leur essor.

Ces alternatives au placement classique s'inscrivent dans la loi du 02 janvier 2002 et de mars 2007. La réelle nouveauté est la mutualisation des foyers « les Hirondelles » et « René Cayet ». En effet, les modes d'intervention différenciés sont à l'œuvre depuis de nombreuses années dans ces deux établissements afin de répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leurs familles. Une équipe dédiée travaille au plus près de ces dernières afin de rétablir la place de chacun et d'étayer les fonctions parentales. Les demandes sont bien plus importantes que le nombre de places imparties. Ces possibilités de passage d'une prise en charge classique à un retour progressif au domicile familial est à la fois stimulant et rassurant tant pour les usagers que pour les parents. Mais nous devons garder une attention toute particulière afin de ne pas précipiter les retours car cela est non seulement perturbant mais cause d'énormes déceptions. De plus, cela met l'ensemble de la famille en échec alors que nous travaillons sur la valorisation de leurs compétences.

L'opposition, l'instabilité, l'agressivité dont peuvent faire preuve nos usagers sont dues essentiellement à des carences affectives, à des manques de repères et de rythmes. Nous pouvons noter une augmentation des troubles devant être traités par des pédopsychiatres. C'est pourquoi des structures telles que l'UPA ou la MDA sont sollicitées. Malheureusement, celles-ci sont souvent submergées. De fait, nous nous adressons à des professionnels libéraux spécialisés. Un travail substantiel est également accompli grâce à l'expertise des psychologues de l'établissement. Afin que les investigations soient au plus près des problématiques des jeunes, nous avons acquis différents tests (Wisc V, TAT, photolangage, les couleurs du cœur) permettant une analyse plus fine. Les tests passés sont choisis en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé mais également au regard de la problématique de chaque jeune.

Pour répondre à ces difficultés, des objectifs préalablement établis avec les parents sont nécessaires. Les réunions famille, les synthèses, les entretiens individuels favorisent l'émergence de perspectives et la construction du projet personnalisé.

Ces adolescents nous sont confiés soit :

- par des Juges des Enfants ou des Juges d'Instruction majoritairement du Département du Haut-Rhin,
- par les Directions Départementales de l'Aide Sociale à l'Enfance majoritairement du Haut-Rhin.

L'établissement est composé de :

- 2 unités de vie de 10 jeunes chacune,
- 1 unité de vie pour les 5 places de séquentiel et 3 places pour les possibles immersions concernant les domiciles.

Les petits groupes aident les garçons à grandir de façon plus sereine et favorisent l'évolution de chacun. Ils apprennent à vivre ensemble et à se respecter mutuellement. Leur nombre restreint permet une attention accrue des éducateurs. La bonne volonté de ces derniers facilite l'échange. Néanmoins, le quotidien reste prégnant dans la mesure où bon nombre de jeunes sont très démunis. Il est nécessaire de les accompagner pas à pas vers une autonomisation.

Les entretiens réguliers avec chaque usager sont importants pour leur évolution personnelle et pour être au plus près de leur préoccupation. Le groupe semi-autonome peut accueillir 5 usagers. Ils doivent se lever seul et vaquer à leurs occupations (scolarité, apprentissage ...). Ils font les courses, préparent les repas et se chargent du ménage de leur unité de vie. Le tout supervisé par les éducateurs et les maîtresses de maison qui interviennent selon les besoins de chacun. Nous avons constaté qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à l'autonomie pour ces jeunes et ce, malgré les prises en charge antérieures. Ils arrivent souvent à l'âge de 17 ans sans être en capacité de s'occuper d'eux-mêmes de façon correcte.

L'équipe éducative doit porter à tous les usagers une attention particulière et bienveillante afin d'analyser leurs qualités, compétences et capacités pour agir en conséquence.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Au cours de l'exercice, nous avons totalisé 14 225 journées, soit une sur-activité de 23,80 % par rapport à l'effectif annuel prévu.

Le prix de journée internat est de 177,77€, puis 342.45€ à compter du 1^{er} octobre.

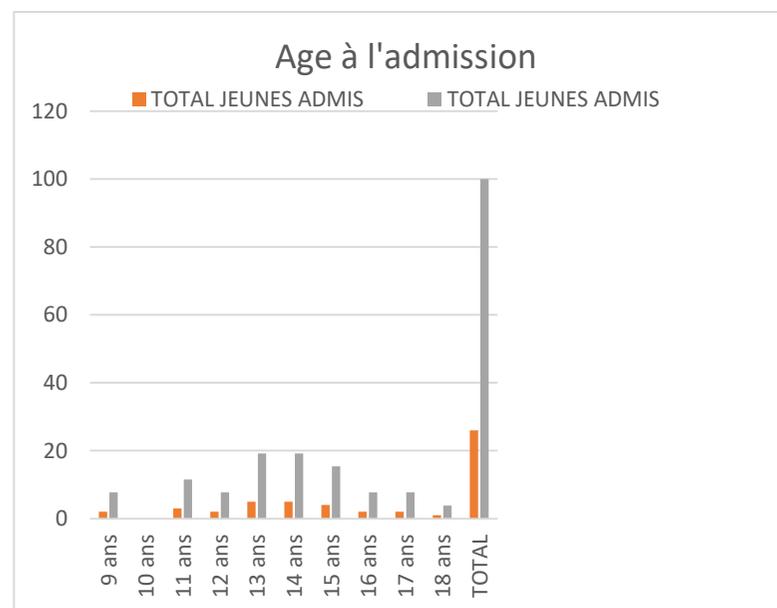
Le prix de journée PAD est de 71,67€.

L'ACTIVITE :

	2016	2017	2018	2019
AGREMENT*	31	31	33	36
JOURNEES PREVISIONNELLES	10 000	10 000	11 490	11 490
JOURNEES REALISEES	10 281	11 075	11 632	14 225
ECARTS	281	1 075	142	2 735
	2,81%	10,75%	1,24%	23,80%
EFFECTIF AU 31 DEC	30	34	34	36
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	102,81	110,75	101,24	123,80
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	49	56	71	60

Les jeunes accueillis sont confiés en assistance éducative ou en ordonnance 1945.

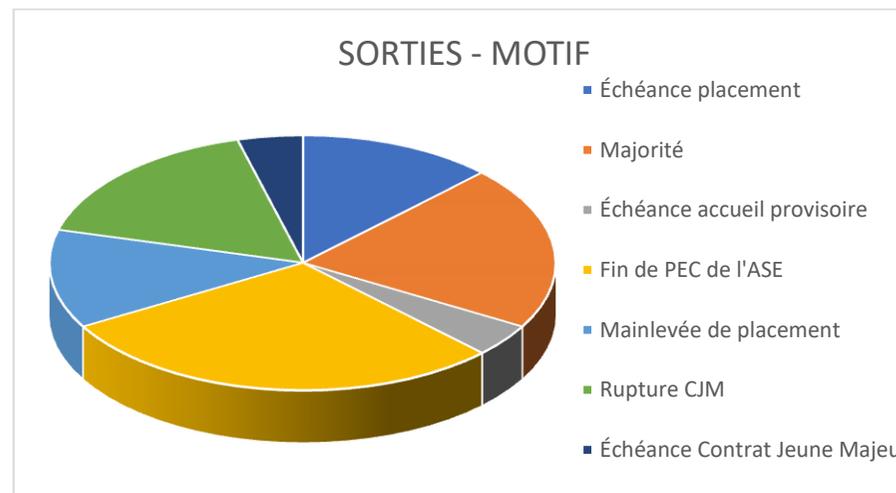
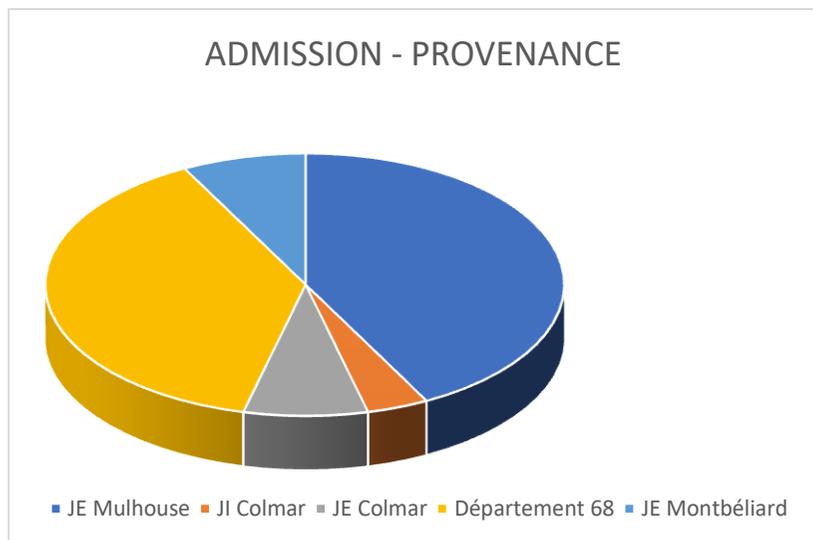
AGE MOYEN DES MINEURS ACCUEILLIS :



Le rajeunissement des bénéficiaires se confirme pour l'année 2019 où il y a eu 12 jeunes (sur 26) de moins de 14 ans admis avec une dérogation du Conseil Départemental du Haut-Rhin. En effet, nous sommes sollicités de très nombreuses fois pour des jeunes ayant tout juste 14 ans, voire beaucoup moins car d'une part le nombre de places en internat classique est insuffisant, et d'autre part parce que les situations sont de plus en plus complexes et les problématiques multiples. Nous ne sommes malheureusement pas toujours outillés pour faire face à ces situations.

La durée moyenne de placement est variable avec des écarts importants allant de 1 jour (accueil d'urgence) à 5 ans.

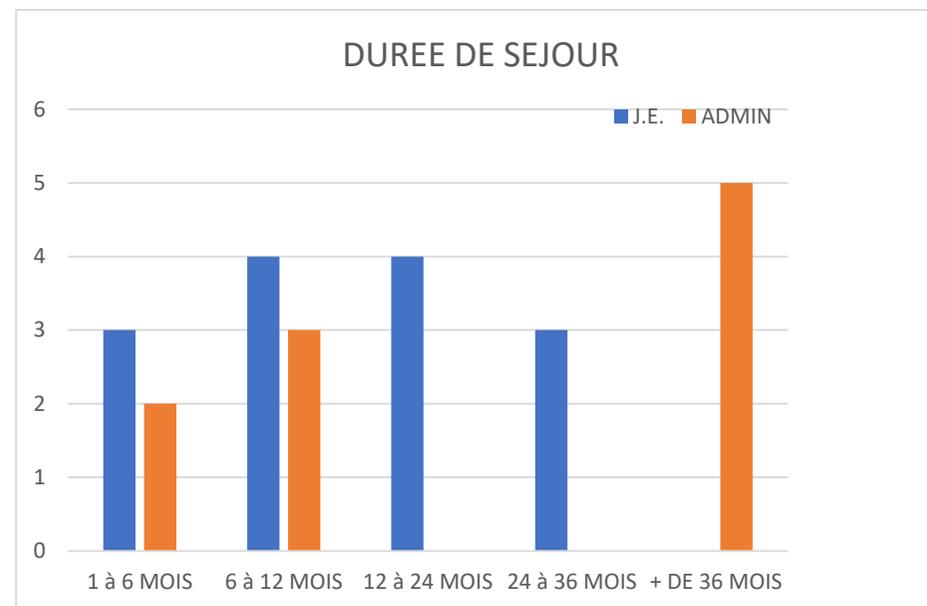
MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES) :



Les demandes d'admission du Haut-Rhin sont prioritaires. Néanmoins, cela peut faire émerger des problèmes de violence ou de connivence car certains jeunes se connaissent depuis de nombreuses années pour avoir été préalablement dans les mêmes établissements.

Certaines situations, malgré l'urgence, mériteraient une orientation plus adéquate car le placement au sein de notre établissement n'a pas été efficace. Nous avons même pu noter une dégradation de la situation. Il serait nécessaire de faire un état des lieux plus conséquent afin de ne pas mettre le jeune, son entourage et l'institution en échec.

DUREE MOYENNE DU SEJOUR :



Les garçons admis au foyer René Cayet présentent tous des symptômes qui sont à l'origine de ruptures plus ou moins graves avec leur environnement.

Les difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte social sont assez caractéristiques et elles se révèlent à travers des dysfonctionnements que l'on peut situer à plusieurs niveaux :

- Absence ou défaillance de rythmes et de repères
- Difficultés d'insertion professionnelle et/ou scolaire
- Difficultés relationnelles au sein de la famille ; précarité croissante du milieu familial
- Difficultés d'acquisition des mécanismes visant à l'autonomie
- Absence ou défaillance d'identité sexuelle
- Divers troubles de la personnalité.

L'établissement fonctionne sur un mode de prise en charge par objectifs. Ceux-ci consistent dans tous les cas à clarifier la demande du jeune, de sa famille et d'observer son comportement. Un premier bilan, établi au plus tard à la fin de l'O.P.P. ou du placement administratif, va nous conduire, soit à proposer la poursuite du placement en internat, en séquentiel, modulable ou en PAD (Placement A Domicile). Ceci afin que les adolescents ré-intègrent le domicile parental le plus rapidement possible. Il peut être également envisagé de demander une ré-orientation dans un établissement plus adapté.

Le jeune est pris dans un collectif qui l'oblige à réviser son mode de fonctionnement tant vis-à-vis des adultes que de ses pairs. Cela lui permet peut-être, à plus ou moins longue échéance, une remise en cause et de nouvelles perspectives.

Il devra intégrer les règles de fonctionnement ainsi que les rythmes du quotidien et retrouver les repères indispensables à toute vie sociale. Nous veillons notamment à développer ses capacités d'autonomie et tout est mis en œuvre pour qu'il s'inscrive dans un cursus scolaire et/ou de formation qui tiendra compte de ses capacités et sera au plus proche de ses souhaits.

En fonction de leurs acquisitions, certains pourront accéder au groupe semi-autonome ou à des appartements extérieurs financés par l'établissement. Ainsi, ils pourront être confrontés à la réalité de la vie car ils ne conçoivent pas les écueils et les obligations auxquels ils devront faire face.

Les éducateurs assurent simultanément sous le contrôle du chef de service :

- l'encadrement du quotidien (lever, repas, coucher, etc...),
- l'animation des temps libres (activités culturelles, artistiques, sportives intérieures et extérieures),
- le suivi individualisé (relations avec les familles, écoles, employeurs, tutelles, etc).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

L'esprit d'ouverture qui anime l'établissement et le dynamisme dont il fait preuve permettent des projets de socialisation.

Notre traditionnel tournoi de football réunissant une vingtaine d'établissements d'Alsace et environs n'a pas pu se dérouler cette année en raison de conditions météorologiques défavorables. Cela a causé une vive déception à nos joueurs en herbe !

Les jeunes du foyer ont pu participer à :

- 2 camps ski,
- 1 camp à LA GARDE FREINET (Var).

Des week-ends par unité de vie ont été organisés afin de susciter de nouveaux intérêts tant culturels que sportifs. Cette proximité entre jeunes et éducateurs permet de faire émerger et/ou évoluer une relation de confiance et d'être au plus près de notre mission.



Une pause bien méritée pour les bénévoles.

(Photo H.d.M.)

3.2. Travail avec les familles

Nous n'avons pas de Conseil de Vie Sociale mais nous accueillons régulièrement les

parents et échangeons sur l'évolution de leur enfant, l'objectif étant que chacun trouve « la bonne place » au sein de la cellule familiale et que nous puissions envisager une prise en charge différenciée ou un retour à plus ou moins long terme. Lorsque les parents ne peuvent ou ne veulent venir, l'équipe pluri-disciplinaire se déplace à leur domicile. La complexification de certaines situations nous oblige à multiplier les rencontres. L'équipe du SEADR doit répondre rapidement aux sollicitations des familles afin que celles-ci se sentent soutenues. Néanmoins, il est également utile de les laisser prendre les décisions seules pour qu'elles soient rassurées sur leurs compétences. Il est parfois nécessaire que les jeunes ré-intègrent l'établissement quelques jours pour que chaque partie prenne du recul. Les difficultés et les situations de précarité des parents sont accrues depuis plusieurs années et complexifient la prise en charge.

3.3. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

L'atelier de mobilisation n'a pas pu remplir entièrement sa mission c'est-à-dire gérer les jeunes en rupture scolaire. En effet, suite à certaines difficultés, différents éducateurs ont dû intervenir de façon inopinée. De fait, la prise en charge n'était pas suffisamment structurée. Néanmoins, l'intervention de la chargée d'insertion et l'engagement des éducateurs ont permis aux jeunes de trouver des stages adéquats. Malgré ces aléas, les adolescents ont acquis un rythme de vie puisqu'ils étaient préalablement désœuvrés.

Lorsque le jeune est prêt à franchir une nouvelle étape, l'éducateur contacte le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) ou d'autres organismes afin d'effectuer des bilans scolaires et professionnels complets et de qualité. Lors de stages, les capacités des garçons sont mises à l'épreuve. Certains sont incapables de tenir plus de quelques jours voire quelques heures.

Les employeurs qui accueillent nos usagers sont souvent bienveillants et rassurants. Les jeunes peuvent alors, pour leur faire plaisir, y mettre beaucoup de bonne volonté et tout leur savoir-faire, ce qui peut aboutir à long terme à un contrat en alternance. Tous les dispositifs d'insertion sont utilisés afin de trouver une réponse adéquate pour chaque bénéficiaire. Mais il n'est pas certain qu'ils mèneront à terme leur formation. L'ensemble du personnel valorise les efforts fournis.

Les usagers acquièrent peu à peu confiance en eux et en leurs capacités. Il faut quelquefois que les adultes s'arment de patience et d'ingéniosité afin qu'ils s'investissent.

3.4. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Afin que le parcours des jeunes soit le plus cohérent possible, nous tenons compte des démarches qui ont été effectuées lors des placements précédents de manière à ne pas leur faire subir de nouveaux tests et évaluations inutilement. Par ailleurs, nous envoyons régulièrement des notes et rapports à l'ASE qui est « le fil rouge » pour le parcours des usagers. Bien évidemment, les détenteurs de l'autorité parentale sont informés au fur et à mesure de l'évolution de leur enfant. Nous organisons des entretiens individuels qui permettent de se focaliser sur les objectifs non seulement que proposent les jeunes mais également l'équipe éducative lors des synthèses.

3.5. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité

Comme déjà noté au préalable, nous faisons appel à l'UPA, à la MDA, au CIO, à la MLDS, ainsi qu'à des pédopsychiatres pour obtenir une analyse plus pertinente. Nous travaillons avec les établissements scolaires dans lesquels sont inscrits les usagers en étant en contact avec les CPE et les professeurs principaux et en participant aux réunions parents/professeurs auxquelles sont invités les parents. Les rencontres avec les inspecteurs de l'ASE se font lors de synthèses (ou de rendez-vous en cas de nécessité) et celles avec les juges pour enfants lors des audiences.

Depuis 4 ans, nous collaborons avec le CAP afin de sensibiliser les jeunes mais aussi les adultes aux différentes addictions. Ce travail favorise une approche différente dans la mesure où les rencontres se font dans l'établissement de façon conviviale autour d'un repas. Les bénéficiaires entrent ainsi en contact plus facilement et posent des questions de façon anodine. Ceci leur permet de se rendre avec moins de réticence au CAP pour un entretien individuel.

Nous profitons également d'une salle de sport mise à disposition chaque année par la Mairie de Mulhouse pour les entraînements de futsal.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Le travail de réflexion et d'évolution de l'établissement se poursuit sur différents items afin d'être au plus proches des lois de 2002-2 et du 7 mars 2007.

Le projet personnalisé des usagers est en constante évolution, revu et adapté avec les représentants légaux. Les jeunes, les parents et l'établissement doivent travailler en cohérence, avoir les mêmes perspectives, afin que les situations évoluent favorablement. Le retour en milieu naturel reste une de nos priorités.



5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2019

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

2018	2019
31,38	32,33

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Services Généraux
CDI	32,33	2,50	2,70	17,80	0,83	8,50
CDD remplacement	2,00			2,00		
Apprentis	1,00			1,00		

a) Services généraux

- * 1 cuisinière
- * 5 maîtresses de maison
- * 1 agent d'entretien
- * 2 surveillants de nuit

b) Services administratifs

- * 2 secrétaires,
- * 1 économiste,
- * 1 directrice.

c) Equipe éducative

- * 17 membres du personnel éducatif (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, éducateur sportif, etc...)
- * 1 chargée d'insertion professionnelle
- * 1 chef de service éducatif
- * 1 chef de service éducatif SEADR

d) Personnel para-médical

- * 2 psychologues

L'ensemble du personnel suit diverses formations tout au long de l'année afin que les prises en charges évoluent et s'adaptent aux situations. Ces formations permettent :

- un perpétuel questionnement,
- une prise de recul nécessaire pour remplir nos missions et être au plus près des préoccupations des familles et de leurs enfants,
- un ajustement par rapport aux changements sociétaux,
- un suivi de l'évolutions des lois.

6. CONCLUSION

Nous restons ancrés dans la réalité. Tout acte délictueux est relaté aux représentants légaux et aux autorités. Nous valorisons les domaines de compétences des bénéficiaires ainsi que des familles. Les différents modes de prises en charges sont mis en avant afin que les jeunes retrouvent leur place au sein de la famille et puissent y retourner au plus vite. Si cette perspective ne peut être mise en œuvre pour les jeunes qui ont encore besoin d'un étayage, les orientations vers des appartements individuels sont une possibilité ou une inscription en CHRS ou encore un suivi APSM. Ces prises en charge leur permettent d'avoir un soutien et d'évoluer favorablement.